N° 849 — 3e Année. CINQ CENTIMES Mercredi 28 Janvier 1891

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 23
TOURCOING, rue Varin, 28

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 15 la ligne
RÉCLAMES ..... 0 fr. 30 —
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 50 —
LOCAUX ..... 1 fr. 00 —
Les annonces sont reçues à ROUBAIX :
Chez MM. Lasnier et Cie, rue de la Gare, 19
Chez M. Delattre, rue Neuve, 65
Chez M. Dumontier, rue Pierre-Legrand, 2

TÉLÉPHONE

A la demande d'un grand nombre de ses lecteurs et lectrices

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing

COMMENCERA

LE

DIMANCHE 1er FÉVRIER

La publication du roman

LES MILLIONS

de M. Joramie

qui fait suite à la PETITE MIONNE dont le succès a été si éclatant

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 Français	95 60	Ext. d'Esp.	70 7/32
4 1/2 0/0 Franc.	— —	Rio-Tinto	501 25
Egypte 6 0/0	492 18	Panama	— —
3 0/0 Italien	99 55	Russe 1880	98 9/16
5 0/0 Turc	19 20	Alpines	215 —
Chemin Ottoman	— —	Suez	— —
Hongrui	92 3/4	Tabacs	171 26
Banque Ottom.	623 75	Tendance calme.	

LE TRAVAIL
des enfants et des femmes

La Chambre devait reprendre la semaine dernière la discussion du projet de loi sur le travail des enfants et des femmes.

Une série de questions, qui n'ont pas toutes été inutiles, mais que nos orateurs développent avec un peu trop de complaisance, ont si bien absorbé le temps de la Chambre, que voilà encore une semaine écoulée.

Espérons pour la semaine qui commence. Souhaitons qu'on aborde résolument l'examen des réformes nécessaires. La discussion de ce projet de loi pour le travail des enfants et des femmes entraînera véritablement de longs débats. La foi devra retourner au Sénat, lorsqu'elle aura été votée par la Chambre, et probablement elle devra revenir à la Chambre des députés une fois de plus. Tout cela nous prendra au moins dix-huit mois. L'application de la loi devenue définitive demandera la création de quelques inspecteurs. Nous savons que le ministre du commerce se préoccupe déjà de cette éventualité.

Enfin, si la Chambre actuelle peut, avant l'expiration de ses pouvoirs, assister au premier essai de la nouvelle législation, c'est tout ce qu'il est permis d'espérer.

Cela nous montre combien on devrait travailler, avec quelle assiduité, avec quel sérieux, pour remplir les devoirs que la démocratie impose à ceux qui ont l'honneur de la représenter. Le temps est court, les forces sont petites, même chez les plus vaillants, et la tâche est immense.

La Chambre, dans sa précédente délibération, avait voté l'interdiction de tout travail de nuit pour les femmes : le Sénat a trouvé l'interdiction exagérée, il a repoussé l'article purement et simplement. Il n'a pas voulu limiter le travail de nuit pour les femmes adultes, se contentant de l'interdire aux jeunes filles mineures et aux enfants.

Tel est actuellement l'état du projet, sur lequel la Chambre sera appelée à délibérer de nouveau. Nous sommes les premiers à reconnaître à quel point ces questions sont difficiles, non seulement quand on considère les difficultés et les exigences de l'industrie en elle-même, mais encore et souvent quand on compare notre situation à celle des puissances voisines. La Belgique, l'Allemagne, l'Italie ont la main-d'œuvre à meilleur compte; l'Angleterre est armée d'une manière admirable par ses capitaux, ses mines et ses puissantes compagnies pour soutenir la lutte commerciale.

Nous payons des impôts considérables; nous manquons un peu de hardiesse dans nos entreprises, et nous avons à supporter, entre tous les soucis ordinaires de la vie industrielle, tous ces autres soucis de la lutte politique pour l'organisation d'un gouvernement républicain, sans cesse entravé et combattu.

Nous savons envisager tous les termes du problème qui sollicite toute notre attention; nous ne cherchons pas à en dissimuler la gravité; mais nous avons aussi une confiance inébranlable dans le bon esprit de la France et dans l'avenir de la justice, pour lequel notre pays s'est donné depuis un siècle tant de peines.

Il paraît bien certain que si nous laissons aller le travail industriel comme il va, sans lois, sans règles, sans garantie, pareil à un cheval emporté, le mors aux dents et l'aiguillon toujours plus pressé contre son flanc saignant, la bête doit aboutir à quelque catastrophe avec toute qu'elle traîne à sa suite.

Les forces physiques et morales s'épuisent. La dignité de l'homme ne compte plus pour rien. Les générations à venir sont compromises par l'excès des générations présentes.

Si nous pouvions arriver à une législation internationale du travail, leur corps de difficultés particulières seraient écartées. On se souvient que la Suisse avait posé les premières bases d'un congrès, auquel notre République avait adhéré dans les termes les plus élevés et les plus patriotiques, pendant que M. Spuller occupait le ministère des affaires étrangères.

C'est alors que l'empereur d'Allemagne eut cette pensée ambitieuse et jalouse de soustraire aux Républiques l'honneur du congrès pour se l'approprier à lui-même. La Suisse renonçait à son initiative. La France a consenti à se rendre à Berlin, donnant ainsi un grand exemple de générosité et de dévouement au bien de l'humanité. Nos délégués ont tenu honorablement sur place la parole de parti d'une manière digne de la France. Mais on s'aperçoit de plus en plus que ce congrès ou cette conférence de Berlin a été parfaitement stérile.

L'ombre du pouvoir impérial a empêché tout germe d'éclore. Autant un effort commun, sincère, loyal, dirigé par les Républiques, aurait pu aboutir à quelque résultat heureux, autant une réunion de diplomates sous la présidence d'un despote, était condamnée d'avance à un misérable avortement.

Ces choses seront reprises un jour sous d'autres auspices, il faut l'espérer, dans d'autres conditions de sincérité et de véritable amour pour le progrès de l'Europe et du genre humain.

En attendant, c'est à nous de faire pour nous-mêmes, pour notre avenir et notre dignité tout ce qu'il est possible de faire. Laisser le travail des femmes se prolonger la nuit dans les centres industriels, comme on le fait trop souvent, c'est exposer à une dégénérescence et à une dépopulation trop certaine nos villes et les campagnes qui les alimentent. C'est amener l'industrie elle-même à une situation dangereuse.

Souhaitons que la Chambre et le Sénat parviennent à s'entendre pour limiter le travail dans toute la mesure compatible avec les exigences de notre temps. A la vérité tout le monde est d'accord sur le principe. Mais à qui servent des principes qui n'entrent pas dans le domaine de l'application? Il ne s'agit pas de métaphysique et d'algèbre : il s'agit de la vie des peuples.

Hector DEPASSE.

NOS DEPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Nos informateurs parlementaires nous télégraphient à la date du 26 janvier :

AVANT LA SÉANCE

Le Tarif douanier

Les droits proposés par le gouvernement sur les objets de quincaillerie ont été adoptés par la commission des douanes.

En ce qui concerne l'industrie des chapeaux de paille, la commission, en présence de la concurrence étrangère, a relevé plusieurs des droits proposés par le gouvernement pour les chapeaux de feutre de poils et de feutre de laine. Les propositions de la sous-commission ont été adoptées.

Sur le rapport de M. Balsan, la commission a voté, sauf de légères modifications, le droit sur les fils de bourre de soie, de bourrette.

Après un débat auquel ont pris parti MM. Aynard, Fougerat, Balsan et de Villebois, la commission a voté un droit de 400 francs au tarif minimum, et 650 francs au tarif maximum pour les tissus de soie pure exemptés dans le projet du gouvernement.

Les droits proposés par la sous commission, sur les autres tissus ont été adoptés.

LA SEANCE

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Floquet.

La Chambre adopte un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 150,000 fr. destiné à venir en aide aux victimes des inondations du Soudan français.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi : 1° ratifiant les déclarations signées le 29 décembre 1887 par le roi Pomaré et la gouvernante des établissements français de l'Océanie; 2° portant ouverture au ministre des finances d'un crédit extraordinaire de 6,000 fr. pour l'acquittement de la dotation viagère consentie en faveur du prince Teruhinoaitua, membre de la famille royale.

M. Le Myre de Villers, rapporteur, demande l'urgence.

L'urgence est déclarée. Les divers articles du projet de loi sont successivement adoptés.

L'ensemble du projet de loi est adopté.

M. Balbaut interpelle le gouvernement sur l'application de l'article 16 des conventions avec les compagnies de chemins de fer.

Les conventions ont créé un compte d'exploitation partielle auquel les compagnies sont intéressées à raison de l'insuffisance de rendement des lignes nouvelles et de celles concédées en 1875 et dannées qui en qualifiaient ne paiement par actuellement inférieur au revenu net de l'ancien réseau.

La Compagnie de Paris-Lyon a émis la prétention d'inscrire en à compte provisoire des insuffisances des lignes neuves qui ne sont pas encore du ressort de l'ancien réseau.

La conséquence serait de permettre d'accroître actuellement le revenu net, mais en accumulant pour plus tard une charge considérable pour le budget, par la répercussion que le compte d'exploitation partielle, ouvert par des ressources l'emprunt sera plus tard sur la garantie d'intérêt.

M. Yves Guyot répond que le gouvernement maintiendra ses droits et fera rentrer chaque ligne au compte où elle doit figurer. Il a supprimé le compte d'exploitation partielle partout où cela a été possible, il croit avoir fait son devoir. (Applaudissements à gauche).

M. Folletan propose l'ordre du jour suivant : « La Chambre, confiante dans le ministre des travaux publics pour maintenir en face des grandes compagnies de chemins de fer la jurisprudence affirmée antérieurement dans l'intérêt de l'Etat en sujet du compte d'exploitation, passe à l'ordre du jour. »

M. Yves Guyot accepte l'ordre du jour de M. Folletan.

M. Balbaut retire son ordre du jour.

L'ordre du jour de M. Folletan est adopté par 357 voix contre 8.

A la demande générale, la suite de l'ordre du jour est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 h. 20.

MORT D'UN SÉNATEUR

Angers, 26 janvier. — M. le baron Lagarde, sénateur, conservateur de Maine-et-Loire, est décédé cette nuit à Angers.

Faits Divers Télégraphiques
De nos correspondants spéciaux

RIXE ENTRE MARINS FRANÇAIS ET ALLEMANDS. — Bordeaux, 26 janvier. — Cette nuit, dans un cabaret situé du côté des docks, une rixe a eu lieu entre des marins français et allemands qui sont sortis sur le quai, pour vider leur querelle.

Des coups de couteau ont été échangés et deux Allemands, dont un grièvement blessé, ont été portés à l'hôpital.

Un des marins français a été arrêté.

MORTS DE FROID. — Epinal, 26 janvier. — On a trouvé ce matin morts, dans la neige les nommés Hippolyte Bastien, âgé de 60 ans, résidant près Xertigny, et Augustin Clément, âgé de 53 ans, tisserand à Gérardmer.

Ces deux hommes paraissent avoir succombé à des congestions produites par le froid.

CAS DE LETHARGIE. — Reims, 26 janvier. — Le mercredi 21 courant, une jeune domestique, âgée de 22 ans, nommée Louise Bégelin, née à Orn (Orne), de passage à Reims vient loger chez M. Matile, dans la soirée : elle se couche aussitôt.

Depuis elle ne s'est pas réveillée.

LE ASSASINAT D'UNE INSTITUTRICE. — Lucerne, 26 janvier. — Je vous ai informé il y a quelque temps de l'assassinat d'une institutrice. On vient d'arrêter l'assassin. C'est un Italien, nommé Gotti, ouvrier indéchiffré.

UN CRIME. — Toulon, 26 janvier. — Ce matin, des paysans ont trouvé sur la route le cadavre d'un homme.

La victime de cet assassinat est un Italien, nommé Colliardo, âgé de vingt-deux ans, tanneur.

Il a été tué par son compatriote Gaëtan Baldi, également tanneur, à la suite d'une discussion survenue dans un bal.

Le meurtrier est en fuite.

La victime a reçu cinq coups de couteau.

Nouvelles Etrangères

Le drapeau blanc à Naples

Rome, 26 janvier. — Hier, à Naples, pendant la promenade du prince héritier, un nommé Andreone déploya un drapeau blanc, criant au prince : « Voici notre drapeau national ! Vive François II ! » Puis, il exhiba un drapeau rouge, en criant : « Vive la République ! »

Il a été arrêté.

Un résultat électoral inattendu

Les élections municipales complémentaires qui ont lieu dimanche à Gentilly (Seine) ont donné d'extraordinaires résultats :

MM. Carnot, président de la République; de Freycinet, président du conseil; Constans, ministre de l'intérieur; Poubelle, préfet de la Seine; Lamrenoux, secrétaire général de la préfecture.

Le Roux, directeur des affaires départementales à la préfecture de la Seine, ont été élus conseillers municipaux.

Voici à la suite de quelles circonstances ce vote a eu lieu :

La commune de Gentilly comprend deux sections : Gentilly-centre avec douze conseillers qui nommait huit conseillers; et Bicêtre, avec trois mille électeurs, qui nomme dixneuf conseillers.

Gentilly-centre n'est pas content, parce que ses mandataires ont pas d'influence au sein du Conseil municipal, et Bicêtre lui-même n'est pas satisfait, parce qu'il se trouve sous la domination de l'Alfa, qui ne compte pas moins de quinze cents électeurs.

A Gentilly-centre, il s'agissait de remplacer six conseillers démissionnaires.

Au scrutin de ballottage, dimanche, il y avait en présence deux listes de candidats : l'une comprenant des citoyens de la localité, républicains modérés, l'autre des personnages officiels.

C'est cette dernière liste qui l'emporte.

M. Carnot a obtenu 245 voix; M. de Freycinet, 243; M. Le Roux, 243; M. Constans, 242; M. Lamrenoux, 242 et M. Poubelle, 241.

Ces six candidats ont été élus.

« THERMIDOR »

Si on point de la conteurre générale, de l'intelligence scénique, de la richesse du style la nouvelle pièce de M. Sardou a trouvé dans la presse de toute opinion des comptes-rendus flatteurs, il n'en est pas de même au point de vue de la vérité historique que l'auteur a indignement travestie.

Un vif mouvement de réprobation s'est produit dans le monde des lettres contre *Thermidor* qui à la première représentation a fait pâmer de plaisir toutes la noblesse monarchiste applaudissant aux tirades passionnément outrageantes pour la Révolution.

M. Tony Révillon s'est fait l'interprète des protestataires en publiant dans le *Radical* l'article suivant que nous tenons à reproduire dans son entier.

Si M. Carnot n'avait pas été retenu à l'Elysée par un deuil officiel, et qu'il eût assisté, comme on l'annonçait, à la représentation de *Thermidor*, je veux croire qu'il se serait levé et qu'il serait sorti en entendant insulter la Révolution par les interprètes de M. Sardou et traiter de lâches et d'assassins les membres du Comité de Salut public dont son grand père faisait partie.

De M. Sardou, rien n'étonne plus. C'est un homme d'un grand talent, chez qui tout le reste est nul. Laborieux et fouilleur, il sait à peu près la Révolution, mais il est incapable de la comprendre et il parle d'elle comme du duc d'Albe et de Justinien. *Dans les cuirasses et les costumes* il s'approche quelquefois de la vérité : pour le fond il reste aussi peu réveillé que Louis XVI. Du dehors, qui insulte le peuple vaincu en ridiculisant son tribun, le vaudevilliste de *Thermidor* qui nous présente les patriotes du Comité de Salut public comme des valets de bourreau. Nous nous rappelons s'était donné pour tâche de prouver que Marat et lui avait conjoint de tuer Mme Fault, en matière de sacrifice à Dieu. Il lui a été impossible de réussir à cet ordre.

Un Boulanger qui se coupe dans son Four

On écrit de Castelnaudary que M. Mélix, boulanger veuf, âgé de trente-huit ans, en proie à un acès subit d'aliénation mentale, a mis fin à ses jours dans des circonstances horribles.

Après avoir renvoyé sous un prétexte quelconque son fils âgé de quinze ans et sa domestique, il s'est précipité la tête la première dans son four brûlant qu'il venait de garnir de pain.

Il y était si bien pénétré jusqu'au fond du four. On n'a pu l'en retirer, quelques instants après, qu'à l'aide d'un tire-braise. Ce n'était plus qu'un cadavre méconnaissable et affreux à voir.

Le Mouvement gréviste

EN RUSSIE

Une grave collision

Grenock, 26 janvier. — Cette nuit, à minuit, un certain nombre de grévistes, appartenant que des ouvriers qui les remplaçant au chemin de fer étaient mis dans un cabaret firent irruption dans l'établissement et enlèvèrent un ouvrier pour le conduire au bureau central de la grève.

La police, qui n'était pas en nombre, voulut intervenir; mais elle fut attaquée et tenue en échec par deux ou trois cents individus qui envahirent ensuite la station du chemin de fer située non loin de là. Avant que des renforts de police eussent pu arriver, l'employé chargé des signaux dut prendre la fuite.

Ce n'est qu'à deux heures du matin que la foule put être dispersée.

Plusieurs agents de police ont été blessés de coups de pierres; un a été grièvement atteint.

Tentative criminelle

Glasgow, 26 janvier. — Un incendie a détruit hier la gare de Calédonnack. On a trouvé un baril de pétrole dans la salle d'attente. Il s'agirait donc d'un acte criminel commis probablement par des grévistes.

Une grève de 800,000 hommes en Amérique

New-York, 26 janvier. — A la suite d'un meeting présidé dernièrement par M. Dillon, l'organisateur de la Fédération du travail en Amérique, les mineurs des Etat-Unis ont dé-

L'impôt sur la Grande Vitesse

A la suite d'une nouvelle entente entre les compagnies de chemins de fer et le ministre des travaux publics, relativement à la réforme de l'impôt sur la grande vitesse, le petit voit que le prix des voyageurs en troisième classe, qui est de 6 centimes 07 par kilomètre, sera abaissé à 4 centimes 09.

La guérison de la Tuberculose

Deux médecins de Nantes, MM. Bertin et Picq, qui avaient remarqué que les tuberculeux ressentaient un grand soulagement de l'injection du sang de chèvre — animal réfractaire à la tuberculose — ont été appelés par dépêche à Paris. Ils y ont répété leurs expériences sur deux malades en présence de MM. les docteurs Erard, Fillean, Rousseau, Perier et Delefosse.

Contrairement aux mêmes scientifiques allemands, MM. Bertin et Picq ont mis la disposition des médecins présents, leur formule et leurs observations antérieures.

Un crime par suggestion

On télégraphie de Pittsbourg :

« Un individu a été arrêté ici, sous l'inculpation d'avoir hypnotisé un nommé Joseph Faulk et de l'avoir incité à tuer sa femme.

» Le meurtrier, dont les facultés mentales sont très affaibies, a déclaré que le prévenu s'était donné pour tâche de prouver que Marat et lui avait conjoint de tuer Mme Faulk, en matière de sacrifice à Dieu. Il lui a été impossible de réussir à cet ordre. »

Un Boulanger qui se coupe dans son Four

On écrit de Castelnaudary que M. Mélix, boulanger veuf, âgé de trente-huit ans, en proie à un acès subit d'aliénation mentale, a mis fin à ses jours dans des circonstances horribles.

Après avoir renvoyé sous un prétexte quelconque son fils âgé de quinze ans et sa domestique, il s'est précipité la tête la première dans son four brûlant qu'il venait de garnir de pain.

Il y était si bien pénétré jusqu'au fond du four. On n'a pu l'en retirer, quelques instants après, qu'à l'aide d'un tire-braise. Ce n'était plus qu'un cadavre méconnaissable et affreux à voir.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 111

Mortes et Vivantes

TROISIEME PARTIE

LE PÈRE

Dans la douteuse clarté d'une fenêtre, elle venait d'entrevoir une tête qui se montrait, une tête sans chapeau, hérissée pour ainsi dire comme une houppe à enlever les araignées, noire comme une omoire chinoise, menaçante dans la nuit et le silence.

C'est à peine si on devinait le frottement des mains et des pieds s'accrochant aux saillies des murailles.

Jeanne voulait crier, mais la peur la tenait à la gorge et l'étranglait.

Aucun son ne sortit.

Le buste suivit la tête et se dessina tout entier au-dessus de l'appui de la croisée.

Puis une autre se montra à côté de la première.

— Il fait noir comme dans un four, dit une voix sourde.

— Bonne affaire, répondit l'autre

— Personne?

— Personne.

— Entrons!

C'étaient nos deux amis, Castor et Pollux, Pythias et Damon, Balache et Cayenne.

Ils n'avaient pas prospéré.

Depuis l'échec du chemin de la Révolte, rien n'allait à leur gré.

On a des hauts et des bas dans leur métier. La déche sévissait en plein sur leurs crânes. Après une bataille comme celle que nous avons racontée, les vaincus regagnent rarement leurs campements sans horions.

Le visage du beau Totor avait été odieusement balafré d'un coup de canne : l'œil gauche, poché d'une façon persistante, avait perdu ses qualités fascinatrices, et le vainqueur des barrières était privé d'une partie double de ses avantages sur le sexe.

Les filles des boulevards extérieurs sont comme les papillons de nuit qui vont aux lumières.

Le succès appelle le succès.

Elles n'aiment pas les battus, et Balache portait les traces de sa défaite nocturne.

Quant à son camarade, il était tout bonnement hideux, mais on ne l'avait jamais connu superbe. La transition était moins sensible.

Le principal mérite de Cayenne consistait dans les ressources de son esprit.

L'esprit restait intact, mais la face écrasée d'un magistral coup de poing ne se remettait pas de sa mésaventure.

Les deux compagnons ossient à peine se montrer.

Ils étaient devenus d'un naturel sauvage, comme ces rats d'égout qui rôdent le long des trottoirs et au moindre bruit se préc pitent dans le premier venu.

Ce n'était pas tout.

Des inquiétudes morales se joignaient à ces imperfections physiques.

Balache et Cayenne ne doutaient pas qu'à la suite de l'attentat, leur innocente victime et son sauveur n'eussent porté plainte contre eux.

Or, on les connaissait.

Jeanne travaillait dans la même maison que Césarine. Elle les avait reconnus et reconnus pour ceux qui l'avaient insultée.

Donc leur affaire était claire et cette défaite de la route de la Révolte devenait pour eux un véritable désastre.

Après avoir manqué à ses habilement jusque-là pour échapper à la justice, tout se rapinant, en vivant d'escroqueries et de maraude, ils étaient pincés à leur tour.

Ils se cachaient donc, et le moindre visage qui les fixait avec trop d'attention leur donnait des idées de lever le pied et de prendre le mors aux dents.

Ils voyaient la ronsse partout; les mains les plus inoffensives semblaient prêtes à les prendre au collet.

La situation se tendait de plus en plus à mesure que leurs finances tombaient à marée basse.

Balache eut recours à sa vache à lait ordinaire. Une dernière fois il écrivit, mais sa lettre tomba chez Césarine dans un fâcheux moment.

La belle fille avait ses instants d'humeur.

Elle mit vingt francs dans une enveloppe en les accompagnant d'un mot et les fit remettre à l'adresse indiquée par un commissionnaire.

La réponse était désespérante :

« Inutile de m'écrire de nouveau. Je pars en voyage et ne veux pas entendre parler de toi. »

Elle expédiait à son frère avec les vingt francs une épithète que nous supprimons.

Il serait facile de l'écrire; il est aussi facile de la deviner.

Nous ne sommes pas naturaliste.

Quand Césarine voulait, sa bouche de roses laissait tomber des grenouilles comme une autre.

Ce qui désespéra Cayenne et Balache dans la réponse, ce ne fut pas l'injure. Elles glissaient sur la peau des deux chenapans comme l'eau de mer sur une carapace de tortue; c'était le départ de la belle fille.

Impossible de la relancer.

Et le jour des compagnons tournait à la famine noire.

Plus de patands, plus d'œil chez les marchands, plus de bonne chère à bon compte!

La faim chasse les loups du bois. C'est quand ils n'ont plus de repaît à se mettre sous la dent qu'ils s'approchent des villages et se rusent sur ce qui se trouve à leur portée au risque des coups de fourche et des coups de fusils.

Le moment psychologique était arrivé pour Cayenne et Balache. Ils jouaient leur dernière carte.

Balache était essentiellement lâche et moi. Il n'avait de bravoure que contre les femmes.

Mais, en revanche, Cayenne ne manquait pas de tête.

Pendant plus de quinze jours, il avait rôdé dans les quartiers perdus en quête d'une affaire.

Le château des Tilleuls l'attirait.

L'étranger auquel il appartenait passait dans le quartier pour puissamment riche.

Cayenne recueillit des mots.

Il sut le départ du maître et crut à la mission vide.

L'endroit était isolé, couvert.

La villa-on plutôt le château, marqué par les arbres, semblait richement meublé.

Pour le chiens de garde pouvait avertir le voisinage ou les gens des communs.

On pouvait toujours tenter l'aventure et fouiller l'immeuble.

Quel risque courait-on, après tout?

La justice boiteuse est indulgente aux malfaiteurs.

Elle les expédie à Nouméa sous un climat enchanteur. Là, on se marie, on devient propriétaire, on respire, on colonise. Cela vaut toujours mieux que de traîner comme un chien galeux le long des rues, avec l'appréhension d'être mis en fourrière et jeté sur la paille humide des cachots.

Cayenne se le disait.

Il dit son plan, surveilla les abords de la maison et n'y vit rien d'inquiétant.

Les voitures roulaient bien parfois, mais les bandits, trop loin pour en distinguer l'intérieur, supposaient qu'on promenait les chevaux en l'absence du maître.

Ils tentaient donc la fortune.

Ils venaient d'escalader les murs du parc, de se glisser comme des chacals sous les arbres, à travers les massifs, de prendre et grimper aux murailles comme jadis les rôdeurs qui tenaient de s'emparer d'une ville par surprise.

Ils méritaient certainement des éloges.

Un loir qui rampe sur un espalier pour en croquer les fruits fait autant de bruit qu'eux.

Ici il faut expliquer en deux mots la situation de la chambre où se passait cette scène.

Le lit de la jeune fille, un lit blanc capitonné de soie bleue très chaire, s'adossait au mur et faisait face à la fenêtre ouverte.

Une tenture de soie pareille à celle du lit s'avançait au-dessus, à peu près à moitié, tandis que des deux côtés un large espace vide était couvert de tapis épais. Deux portes s'ouvraient à droite et à gauche, l'une donnant sur la chambre de la gouvernante, l'autre sur un vaste cabinet de toilette.

Toute les deux étaient garnies de portières *de soie; celle de la gouvernante seule était* fermée.

Jeanne, tremblante comme une feuille, n'osait faire un mouvement, de peur d'être entendue.

Aucune lumière, pas même celle d'une veilleuse, n'éclairait la chambre.

Quels étaient ces hommes à cheval sur l'appui de la fenêtre? Des malfaiteurs évidemment.

En un bond, si elle criait, ils pouvaient s'élancer sur elle et la frapper d'un coup de couteau, quitte à s'enfuir ensuite en reprenant le chemin par lequel ils étaient venus.

Or, elle voulait vivre!

Les jours de détresse étaient passés.

Maintenant elle possédait un père et une mère, si bons et si généreux, son cœur s'ouvrait à l'espoir à la tendresse, à l'amour.

Ignorante du drame qui se préparait à deux cents lignes d'elle, elle ne pensait ni à sa mère, ayant trop peu connu la Rosell pour garder de sa triste fin autre chose qu'un souvenir douloureux sans doute, mais impuissant à balancer les joies dont elle était combblée, elle se reprenait à la vie de toutes ses forces, moins pour sa propre félicité que pour le bonheur qu'elle voulait donner à ceux qu'elle aimait.

Ne venait-elle pas d'écrire à François de Guern : Je pense à toi?

En voyant ces brigands envahir sa chambre avec des intentions de vol et de pillage, de meurtre peut-être, elle y pensait encore et aussi à ce père dont elle avait l'âme remplie et à cette mère si charmante dont chaque parole était un mot de tendresse, chaque regard une caresse suppliante où il y avait comme une prière de pardon pour sa triste jeunesse.

Cependant les deux brigands exécutaient un mouvement d'ensemble.

Ils firent demi-tour et sautèrent dans la chambre.

Ils étaient dans le place.

Leurs pas s'étouffaient sur de moelleux tapis.

Tout les avait favorisés, la fenêtre ouverte, le silence de la maison, l'absence des gardiens.

— Hein! fit Cayenne, ça n'était pas plus malin que ça, tremblour! Quand on a du poil et rien à se mettre dans le coco, on fait comme les renards, on chasse!

Il ressifla.

— Mince d'odeurs, reprit-il. Ce que ça sent la violette dans la case! C'est un baume!

Le fond de la chambre était plongé dans une obscurité complète.

Les deux silhouettes menaçantes se dessinaient toujours sur l'ouverture plus claire de la fenêtre.

Jeanne vit l'un des bandits tirer de sa poche un chiet et elle entendit un frottement sur une boîte.

Ces sacrées allumettes, grogna Cayenne, ça ne rend jamais.

Il partait bas, mais sa voix fit tressaillir la jeune fille.

Elle avait déjà entendu ce timbre sviné, rauque, écaillé par le vin bleu, le tord-boyau et les alcools frelatés.

D'un autre côté, le profil de l'un des intrus, maigre, taillé d'une certaine façon, dégagendi, lui rappelait son agresseur de la Révolte, celui qui l'avait tant effrayée, Balache en un mot.

L'autre frottait toujours ses allumettes.

Elle se sentit parcourue par un frisson; le bras elle toucha le bouton d'une sonnette électrique.

La sonnette ne répondit pas.

Dans son trouble, elle s'était trompée.

Le bouton qu'elle avait touché correspondait aux communs et non chez sa gouvernante.

Mais, le mouvement, si léger qu'il fût, avait été entendu de Cayenne.

— On remue dans la boîte! dit-il. Ouvre l'œil.

Au même instant l'allumette s'enflamma et Balache vit distinctement la tête épouvantée de Jeanne qui le regardait.

Une femme!

Il fit un pas en avant.

La jeune fille sauta de l'autre côté du lit en poussant un cri étouffé.

Cayenne avait allumé son rat-de-cave et inspectait les lieux.

(*A suivre.*) CHARLES MÉROUVEL.